



COMMUNE DE CORNAUX

Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit d'engagement de CHF 50'000.00 pour diverses études

Monsieur le président,
Mesdames, Messieurs,

1. INTRODUCTION

Plusieurs projets (dossiers environnementaux, affectations de bâtiments, etc.) nécessiteront en 2024 la réalisation de diverses études. C'est pourquoi, il nous apparaît nécessaire de faire la demande de crédit figurant ci-après.

2. APERCU DES ETUDES

Les projets, dont les études préliminaires devront être réalisées avant travaux, sont les suivants :

- Assainissements des bâtiments communaux (ancienne forge, stand de tir, vestiaires FC, etc.) ;
- Affectations de locaux divers ;
- Projets Le Clos, Marais-aux-Chevaux, Landi, CFF, etc.

Bien entendu, les commissions concernées par ces projets seront mises au courant en temps voulu.

3. CONCLUSION

Afin que nous puissions continuer le développement de notre localité de manière durable, nous vous demandons, Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre en considération le présent rapport et d'adopter le projet d'arrêté que nous vous proposons ci-après. Nous vous remercions de votre confiance.

Cornaux, le 20 novembre 2023

CONSEIL COMMUNAL



REPUBLIQUE ET CANTON DE NEUCHÂTEL

COMMUNE DE CORNAUX

ARRETE

Relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 50'000.00 pour diverses études

du 18 décembre 2023

Le Conseil général

Vu la loi sur les communes, du 21 décembre 1964,
Vu le rapport du Conseil communal du 20 novembre 2023,
Entendu le rapport de la Commission financière,
Sur proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

Article premier.- Un crédit d'engagement de **CHF 50'000.00** est accordé pour diverses études.

Art. 2.- Cette dépense sera portée au compte des investissements et amortie à raison de 20 % portée à charge du chapitre 02200 « Administration ».

Art. 3.- Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.

Art. 4.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président,

La secrétaire,

Willy Schärer

Pascale Leutwiler